

## Je me syndique

ADHÉRER AU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE



jeudi 5 décembre 2013

L'adhésion au Syndicat de la magistrature est réservée aux magistrats.

Pour adhérer vous trouverez ci-dessous un bulletin d'adhésion à nous retourner.

Si vous choisissez de payer votre cotisation **par prélèvements automatiques** (six dans l'année), **il vous faut imprimer un mandat de prélèvement en cliquant sur ce lien :**

[Imprimer le document](#)

Il convient ensuite de nous adresser ce document, complété et signé par vos soins, accompagné d'un RIB. Vous pourrez noter, à titre d'information, la référence unique de mandat (RUM) figurant sur le mandat, ce numéro vous étant personnel.

La cotisation peut aussi être réglée par chèque à l'ordre du Syndicat de la magistrature.

### Tarifs des cotisations syndicales

#### Auditeurs de justice

- 36 Euros
- 6 x 6 Euros avec prélèvement automatique

#### Moins de 5 ans d'ancienneté

- 210 Euros
- 6 x 35 Euros avec prélèvement automatique

#### Entre 5 et 10 ans d'ancienneté

- 252 Euros
- 6 x 42 Euros avec prélèvement automatique

#### Plus de 10 ans d'ancienneté

- 306 Euros
- 6 x 51 Euros avec prélèvement automatique

#### Premier grade (moins de 6 ans)

- 378 Euros
- 6 x 63 Euros avec prélèvement automatique

#### Premier grade (plus de 6 ans) et ex-premier groupe

- 438 Euros
- 6 x 73 Euros avec prélèvement automatique

#### Hors hiérarchie

- 492 Euros
- 6 x 82 Euros avec prélèvement automatique

### **Retraités**

- 156 Euros
- 6 x 26 Euros avec prélèvement automatique